



Cité gaillarde

Brive-la-Gaillarde, le **31 DEC. 2024****APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE**

**La Ville de BRIVE**  
recrute

**Un(e) Policier(ière) Municipal(e)  
avec qualification Maître-chien**  
*(Catégorie C)*

Sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, vous aurez en charge les missions principales énoncées ci-après, missions dévolues aux policiers municipaux et prévues aux articles : L511-1 du code de sécurité intérieure. Art 21/2° du CPP.

**MISSIONS PRINCIPALES**

- Police de proximité, contacts quotidiens avec les commerçants, occupation de l'espace public ;
- Mise en œuvre des arrêtés municipaux, de ses prérogatives légales et réglementaires d'APJA dont le code de la route, des consignes et autres instructions hiérarchiques ;
- Surveillance générale du domaine public, des biens et propriétés de la commune, des entrées et sorties d'établissements scolaires, des parties communes de bâtiments d'habitation collective ;
- Participation aux missions de service d'ordre sur cérémonies et manifestations diverses ;
- Prévention et assistance à la population ;
- Interventions communes avec le personnel ASVP, avec les effectifs de la Police nationale sur contrôles et opérations diverses ;
- Rédactions d'écrits professionnels (mains courantes, rapports et procès-verbaux) ;
- Recherche du renseignement et transmission en temps réel aux autorités d'emploi ;
- Souci du compte rendu.

**Activités quotidiennes et à titre principal dans le créneau d'emploi (diurne et nocturne) et spécifiques au sein des trois Quartiers Prioritaires politique de la Ville ou en relation directe avec la population habitant ces zones :**

- Points sécurisation école (entrées et sorties des élèves) ;
- Surveillance générale et particulière au sein des quartiers ;
- Police de proximité avec prise de contact des commerçants, bailleurs sociaux, associations et structures déportées de la Collectivité ;
- Présence à bord des bus (actions de prévention et de sécurisation), aux abords de la piscine ;
- Sécurisation lors des mariages communautaires ;
- Suivi de l'intégrité physique et du bon fonctionnement du dispositif de vidéoprotection ;
- Suivi du règlement de collecte des déchets (ouverture et fouille des sacs) et mise en œuvre de procédures de transaction ;
- Suivi du stationnement (véhicule ventouse) afin d'éviter les incendies et troubles ordre public ;
- Visites de caves (lutte contre les stupéfiants), découverte de véhicules ou matériels inscrits FOVES ;
- Vérifications des toits de bâtiments pour éviter les caillassages ;
- Services coordonnés avec forces étatisées pour la lutte contre les addictions (alcool, stupéfiants, personnes inscrites au fichier des personnes recherchées) ;

- Services aux abords des clubs de nuit ;
- Interventionnel de manière générale dans le ressort de la commune avec les jeunes issus des QPV.

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

### **Savoirs**

Formation initiale d'application d'une durée d'environ six mois dispensée par le CNFPT (gardien stagiaire) - Formation continue obligatoire de dix jours tous les cinq ans dispensés par le CNFPT (gardien titulaire) - Formations spécifiques (management, commandement, relationnel) - Formations de capacité (bruit, urbanisme, secourisme, gestes et techniques d'intervention, activité cynophile...).

### **Savoir-faire**

Mise en œuvre de la législation et de la réglementation relevant des compétences de l'agent de police municipale. Agent dépositaire de l'autorité publique, représentation de la collectivité. Respect de la procédure pénale (secrète, écrite et non contradictoire). Respect du code de déontologie des agents de police municipale. Respect du règlement intérieur du service. Responsabilités des locaux, véhicules, moyens et matériels du service. Autonomie et responsabilités. Agent pouvant prendre toute décision d'urgence sur intervention de voie publique, sous réserve d'en rendre compte à sa hiérarchie sous les meilleurs délais pour toute suite à donner. Responsabilité de la représentation en tenue d'uniforme, de l'autorité publique, de la collectivité et du service.

### **Savoir-être**

Sens aigu du devoir et du service public. Aptitudes à l'encadrement et au management, qualités relationnelles et humaines. Bonnes connaissances de son environnement professionnel. Capacités d'initiative, de proposition, d'adaptation et de transmission de l'information. Disponibilité, rigueur et discrétion, diplomatie et maîtrise de soi. Qualités rédactionnelles, maîtrise de l'outil informatique. Aptitudes à la transmission de sa pratique professionnelle, au tutorat. Sens de l'écoute. Bonne condition physique.

### **Diplômes et formations**

- Permis nécessaire : B ;
- Titulaire du Concours des Policiers Municipaux ou d'une qualité permettant d'être détaché dans ce cadre d'emploi ;
- Formation préalable à l'armement (juridique et pratique) prévue par l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Lieu de Travail :** 1 avenue Maillard - 19100 BRIVE

**Horaires :** Cycle de 70h00 sur 2 semaines (réparti sur une semaine à 30h00 et une semaine à 40h00)

- Vacance de 10h sur un créneau de 9h/19h - 10h/20h - 11h/21h - ou autre ;
- 1 week-end travaillé sur 2 - jours fériés travaillés - du lundi au dimanche selon un planning défini.

Pas de RTT - rappels pour services d'ordre ou des surveillances sur période de soirée et ou de nuit à chaque fois que nécessaire. Port d'une tenue d'uniforme durant les heures de service, âge minimum 18 ans, nationalité française casier judiciaire vierge, agréments du Procureur de la République et du Préfet, assermentation, travail administratif et en extérieur, mise à jour régulière de ses connaissances professionnelles.

Possibilité de renforcer les effectifs sur la brigade de nuit en fonction des impératifs de service.

**Relations dans le poste :**

Travail seul et en équipe, contact avec le public et autres administrations.

**Spécificités et consignes liées au poste :**

**Consignes liées au poste** (sécurité, interdictions, obligations, protections, EPI) : Port gilet par balle et armement spécifique (Pistolet Automatique SIG SAUER-SP 2022). Mesures de sécurité à appliquer.

**Moyens affectés** : Salle de rédaction, salle commune, bureau chef de poste, moyens informatiques, intranet, téléphonie fixe et portable, radiophonie portable. Véhicule de service (voitures-motos). Moyens de sécurité (armes de catégorie B.D), menottes, entraînements réguliers (techniques d'intervention, entretien physique et bâton). Cinémomètre, éthylotests électroniques, appareil photo numérique. Pièce sécurisée et armoire forte, vestiaire et douche.

**Rémunération** : indiciaire Fonction publique territoriale + régime indemnitaire,

**Statut** : fonctionnaire, ou contractuel.

**Nos atouts selon le statut** : participation employeur possible si contrat labellisé en mutuelle santé, et si adhésion contrat collectif prévoyance, titres-restaurant ; Comité des Œuvres Sociales : billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances, chèques vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive.

*Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :*

**Monsieur Laurent TRONC**

**Chef de Service Police**

**au 05 55 23 79 25**

**Merci de bien vouloir adresser votre candidature à**

**Monsieur Frédéric SOULIER**

**Maire de Brive-la-Gaillarde**

**Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 BRIVE Cedex**

ou par mail, en PDF, à : **drh@agglodebrive.fr**

**avant le :**

**02 FEV. 2025**

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : 2024V067-PM, votre CV à jour, pièce d'identité, le dernier arrêté de situation administrative, et état des services pour les fonctionnaires. Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de la candidature.

Tous les entretiens se font en présentiel.

Pour le Maire, et par Délégation,  
Le Directeur Général des Services,

  
François HITIER